

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **UNIVERSOL SA**, Av. Tissot 2, 1006 Lausanne

2. Déclaration de faillite: 11.10.2012

3. Suspension de faillite: 25.10.2012

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.11.2012

5. Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But: fourniture et pose de revêtements de sols coulés en résine polymérisante ou matériaux semblables; réalisation d'étanchéité de toitures, terrasses et balcons, avec ou sans isolation thermique; entretien et nettoyage de sols en résine synthétique, en pierre ou en béton poli.

Office des faillites de Lausanne

021 316 65 11

1014 Lausanne Adm cant

00832359